

# Habilitations électriques - Formation Recyclage - Électricien en HT

PROMEO

Formations Réglementaires

25/02/2026

## Public et prérequis

Personnel électricien opérant dans les domaines HTA, appelé à effectuer des opérations sur des installations électriques et devant renouveler son titre habilitation.

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.  
Être muni de son titre d'habilitation électrique.

## Les objectifs

Permettre aux salariés de réactualiser leurs connaissances de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques en fonction de la tâche qui leur a été confiée

## Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DU PARCOURS :

Alternance d'apports théoriques, de cas pratiques, de mises en situation permettant de :

Développer le savoir être attendu pour l'exercice du métier  
D'acquérir les compétences professionnelles attendues et de structurer les savoirs techniques

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE :

La formation est animée par des formateurs experts dans leur domaine de compétences et validés par nos équipes pédagogiques

## Validation et certification

Attestation de formation

## Outils pédagogiques

Ateliers didactiques représentatifs des ateliers industriels.  
Équipements électriques dédiés à la préparation à l'habilitation électrique.  
Salles de formation.

## Contenu de la formation

Retour d'expérience

La réglementation

Les 4 décrets 2011, le Code du Travail, les titres d'habilitation

Les zones à risques électriques en HTA

Zones d'environnement, de voisinage...

Les documents applicables / La démarche d'analyse des risques

RÉFÉRENCE  
REGL0060

CENTRES DE FORMATION  
**Senlis, Compiègne, Saint-Quentin, Soissons, Amiens**

DURÉE DE LA FORMATION  
**1 jour / 7 heures**

ACCUEIL PSH  
**Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.**

## Les + Promeo

- 60 ans d'existence
- Une communauté de 3 100 alternantes
- 24 000 stagiaires formés par an
- 3 500 entreprises qui nous font confiance
- Un accompagnement personnalisé et un contact dédié
- L'expertise professionnelle de tous nos formateurs
- La diversité des diplômes sous accréditation par des partenaires de renom
- Une pédagogie active
- Des infrastructures technologiques et un environnement stimulant

## **Les moyens de protection**

Équipements individuels et collectifs

### **La consignation**

Rôle du chef d'établissement ou d'exploitation

Rôle du chargé de consignation, de travaux, de l'exécutant électricien, du surveillant de sécurité

Manœuvres et procédures de consignation et de déconsignation, d'exploitation, d'urgence

Utilisation des matériels et outillages de sécurité

Cas particuliers

Les verrouillages

### **Appareillage électrique en HTA**

Modes de livraison HTA

Cellule interrupteur sectionneur

Cellule protection fusibles, disjoncteur

Cellule comptage

Le transformateur HTA et ses protections

### **Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident d'origine électrique**

### **Applications pratiques**

Exemples de mises en situations adaptée au(x) titre(s) préparé(s) :

Identifier la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux essais

Organiser les travaux, délimiter et signaler la zone d'opération spécifique

Manœuvrer un appareillage équipé de verrouillage et d'inter-verrouillage dans le cadre d'une consignation en 1 ou 2 étapes

Effectuer des manœuvres de cellules (réarmement de disjoncteur ou manœuvre d' interrupteur sectionneur)

Identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection

Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (fiche de manœuvre, attestation de consignation ...)

## **Modalité d'évaluation**

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au travers des mises en situation et exercices proposés.

Évaluation des connaissances théoriques et pratiques, conformément à la norme NF C18-510 sanctionnée par un « avis après formation »